

## **ADMISSION À LA MAÎTRISE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE GUIDE DE SOUMISSION D'UN PORTFOLIO**

Les candidat(e)s à l'admission au programme de maîtrise en architecture de paysage doivent présenter un portfolio

### **Le portfolio doit comporter ce qui suit :**

- des travaux académiques, réalisés dans le cadre d'ateliers, qui ont donné lieu à une proposition de planification du territoire ou d'intervention sur le territoire, y compris la conception de projets d'aménagement de l'espace urbain, périurbain ou rural, de projets d'architecture, de projets artistiques in situ, ou de tout autre projet lié au champ d'études;
- le cas échéant, des travaux de même nature réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle, que le candidat ou la candidate a produits;
- le cas échéant, des œuvres réalisées dans le cadre d'études ou de pratiques dans le domaine artistique.

Pour les étudiant(e)s formé(e)s en géographie, environnement ou autre discipline liée à l'étude des environnements naturels et humains, qui auraient réalisés des travaux apparentés ou voisins de ceux décrits ci-dessus, des exemples de ces travaux, y compris les travaux d'analyse territoriale (en régions urbaines, périurbaines ou rurales) ou, le cas échéant, des résumés d'études réalisées dans un cadre académique ou professionnel.

Le portfolio comporte au maximum 15 pages, format 8,5 x 11, orientation portrait ou paysage, reliées, avec couverture et endos. Il comprend en couverture, en haut à droite, le nom du candidat ou de la candidate.

Les réalisations présentées graphiquement sont des reproductions des originaux. Aucun original ne doit être inclus au portfolio. Ces réalisations doivent être accompagnées d'une courte description de leur teneur et du contexte dans lequel elles ont été produites incluant la date de leur production. De plus, dans le cas de travaux d'équipe, les candidat(e)s doivent indiquer clairement leur implication, leur contribution au projet et les éléments qui peuvent leur être attribués. Pour chaque image, indiquer le titre et le nom de l'auteur du plan, maquette, photo, croquis, etc.

Le portfolio peut être déposé en main propre ou par messenger à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage à l'adresse suivante :

2940, ch. Côte-Sainte-Catherine, local 3079  
Montréal (Québec) H3T 1B9

Le portfolio peut aussi être envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Comité d'admission à la maîtrise en architecture de paysage de  
l'École d'architecture d'urbanisme et d'architecture de paysage  
Faculté de l'aménagement  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7